



**Roissy
Pays de
France**
Communauté
d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Délibération n°18.210

Séance du 22 novembre 2018

Date de convocation du conseil :
15 novembre 2018

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 28 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat :

3 0 NOV. 2018

Et que celle-ci a été affichée à la porte
du siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

3 0 NOV. 2018

L'an deux mille dix-huit le 22 novembre à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD Président.

Présents : Bernard ANGELS, Alain AUBRY, Michel AUMAS, Pierre BARROS, Jean-Noël BELLIER, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Gérard BONHOMET, Maurice BONNARD, Jeanine BOUDON, Germain BUCHET, Thierry CHIABODO, Bernard CORNEILLE, Fabrice CUYPERS, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Hervé DEZOBRY, Frédéric DIDIER, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Michel DUTRUGE, Blaise ETHODET-NKAKE, Marie-Chantal FABRER, Jean-Pierre FARNAULT, Hassan FERE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Claudine FLESSATI, Liliane GOURMAND, Laure GREUZAT, Viviane GRIS, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Jean-Luc HERKAT, Armand JACQUEMIN, Michel JAUREY, Lydia JEAN, Sylvie JOARY, Sabry KALAA, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Maurice LEFEVRE, Daniel LOTAUT, Gilles LOUBIGNAC, Francis MALLARD, Anita MANDIGOU, Marianne MARGATE, Jean-Louis MARSAC, Jean-Noël MOISSET, Ilham MOUSTACHIR, Michel MOUTON, Sylvie MUNDVILLER, Frédéric NICOLAS, Thierry OUKOLOFF, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Patrick RENAUD, Micheline RIVET, Isabelle RUSIN, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, Charles SOUFIR, Aurélie TASTAYRE, Djida TECHTACH, Hervé TOUGUET, Sonia YEMBOU.

Suppléants : Joël MARION par Patrice MALINGRE, André SPECQ par Michèle LELEZ-HUVE.

Pouvoirs : Chantal AHOUNOU à Marie-Chantal FABRER, Yves ALBARELLO à Jeanine BOUDON, Isabelle BERESSI à Charles SOUFIR, Marion BLANCARD à Blaise ETHODET-NKAKE, Jean-Marie FOSSIER à Jean-Pierre FARNAULT, Jean-Claude GENIES à Jean-Luc SERVIERES, Marie-Claude LALLIAUD à Gérard BONHOMET, Alain LOUIS à Thierry CHIABODO, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE à Patrick HADDAD, Cergya MAHENDRAN à Liliane GOURMAND, Annie PERONNET à Patrick RENAUD, Sandrine PERONNET à Frédéric NICOLAS, Alain PIGOT à Jean-Pierre BLAZY, Bernard RIGAULT à Jean-Noël MOISSET.

Monsieur Daniel HAQUIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Définition des modalités de la concertation préalable à la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier de la gare de Goussainville

Délibération n°18.210

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) adopte les objectifs poursuivis pour le projet d'opération d'aménagement du quartier de la gare de Goussainville, conformément au Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU, qui sont de restructurer et développer le quartier de la gare de Goussainville en créant un véritable quartier de la gare qui s'appuie sur :

- le développement et la réorganisation du pôle multimodal de la gare de Goussainville : gare du RER D, gare routière, parking de rabattement, Roissyphérique, développement des circulations piétons et cycles, etc.,
- le développement et l'accueil de nouveaux programmes à l'origine d'une mixité de fonction par renouvellement urbain dans le respect des contraintes du Plan d'Exposition au Bruit : logements, équipements publics, activités, bureaux, commerces, etc. ;

2°) approuve l'ouverture d'une concertation préalable selon les modalités suivantes :

- la publication d'un avis mis en ligne sur les sites internet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de la commune ainsi que par un affichage au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et en mairie, au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation l'informant de la date de lancement et des modalités de la concertation. La clôture sera annoncée selon la même procédure au minimum 7 jours avant la date de clôture,
- le dépôt d'un dossier consultable, rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Goussainville, ainsi que la possibilité de déposer ses observations et propositions par voie électronique,
- l'insertion du dossier sur les sites internet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de la commune,
- la diffusion de plusieurs articles dans le magazine de la communauté d'agglomération « Com'Agglo ou à travers tout autre moyen d'information que le Président jugera utile,
- l'organisation d'une réunion publique. Le lieu et la date de cette réunion sera communiquée par voie d'affiche au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et sur les sites internet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de la commune.

3°) autorise le Président à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation, y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de clôture ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE,

Le Président de la communauté d'agglomération,



Monsieur Patrick RENAUD